



MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE
DES ELECTIONS



ELEMENTS DE COMMUNICATION SUR LA PREPARATION DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE

Par décision n° 3-E-2019 du 20 janvier 2019, le Conseil constitutionnel a arrêté ainsi qu'il suit, et ce, suivant l'ordre de dépôt des déclarations de candidatures, la liste des candidats à l'élection présidentielle dont le premier tour est fixée au 24 février 2019. Les candidats retenus sont Macky SALL, Idrissa SECK, Ousmane SONKO, Madické NIANG et El Hadji SALL.

Cet ordre retenu par le Conseil constitutionnel sera désormais le même sur l'ensemble des documents électoraux dont la procédure d'impression a été lancée dès après l'arrêt et la publication de la liste des candidats.

C'est dire que, pour l'Administration électorale, le processus est devenu irréversible et que les dispositions sont prises pour une organisation efficiente et transparente du scrutin.

Il y a lieu de souligner que, depuis le Conseil des Ministres du mercredi 12 septembre 2018, le Chef de l'Etat n'a de cesse de rappeler à toutes les administrations impliquées dans l'organisation de cette élection son attachement à sa parfaite réussite.

Cette instruction a été solennellement réitérée à l'occasion du discours à la Nation prononcé par le Président de la République le 31 décembre 2018.

Derechef, le Chef de l'Etat a, lors du Conseil des Ministres du 2 janvier 2019, instruit tous les départements ministériels impliqués dans l'organisation des élections de « **prendre toutes les dispositions techniques, administratives, logistiques, audiovisuelles et sécuritaires, en vue d'un déroulement normal de la campagne électorale et d'une parfaite organisation de l'élection présidentielle du 24 février 2019 sur l'ensemble du territoire nationale et à l'étranger** ».

Le Ministère de l'Intérieur, en ce qui le concerne, est à pied d'œuvre, pour relever le défi de l'organisation matériel et de la sécurisation de ce scrutin.

I. MISE EN PLACE DU MATERIEL ELECTORAL

Depuis le 13 décembre 2018, la mise en place du matériel électoral lourd a été entreprise sur l'ensemble du territoire national.

Ce matériel lourd, pour l'étranger, est trouvé sur place, grâce aux relations de coopérations tissées avec les pays d'accueil.

Il ne reste, désormais, plus qu'à acheminer les imprimés dont l'impression, subordonnée à la publication de la liste des candidats retenus pour la présidentielle, a débuté.

Ces documents électoraux constitués, notamment, de la liste des candidats, des procès-verbaux des opérations électorales, des feuilles de dépouillement, des fiches de proclamation des résultats, des fiches spéciales de recueil des résultats pour le vote à l'étranger, des procès-verbaux des commissions de recensement des votes,... doivent généralement comporter les noms pré-imprimés des candidats suivant l'ordre retenu par le Conseil Constitutionnel.

C'est le lieu de se féliciter de la diligence des 5 candidats qui ont déjà désigné et communiqué les noms de leurs mandataires nationaux. Ces derniers, à l'invite de la Direction générale des Elections (DGE), ont communiqué les modèles et couleurs des bulletins de vote de leurs candidats respectifs. L'arbitrage des couleurs a été effectué au terme duquel aucune contestation n'a été notée. Les couleurs choisies par les différents candidats ne prêtent ainsi pas à confusion.

Les bon-à-tirer reçus, le tirage des bulletins de vote a été, également, lancé.

II. PUBLICATION DE LA CARTE ELECTORALE

Conformément aux dispositions de l'article L.66 du Code électoral, la carte électorale qui décrit la répartition géographique et l'implantation des bureaux de vote sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger, a été arrêtée le mercredi 23 janvier 2019 (arrêté n°001228) et publiée ce jeudi 24 janvier 2019, soit 30 jours avant la date du scrutin.

Les statistiques de cette carte électorale s'établissent ainsi qu'il suit :

Nombre total de bureaux de vote :	15 397
Nombre total de lieux de vote :	6 919
Nombre total d'électeurs :	6 683 043

Pour l'intérieur du pays

Nombre de bureaux de vote :	14 651
Nombre de lieux de vote :	6 549
Nombre d'électeurs :	6 373 451

Pour l'extérieur du pays

Nombre de bureaux de vote :	746
Nombre de lieux de vote :	370
Nombre d'électeurs :	309 592

Il y a lieu de signaler que la carte électorale, à la demande des comités électoraux et ce, généralement pour rapprocher les électeurs de leurs centres de vote ou changer des lieux de vote devenus moins fonctionnels, a subi quelques modifications ainsi que je l'ai porté à la connaissance de l'opinion publique depuis le 28 novembre 2018 par communiqué de presse n°11950/MINT/DGE.

Les cartes des électeurs concernés ont été rééditées et mises à la disposition des commissions de distribution des cartes.

NB : la Carte électorale contenant la liste des bureaux de vote ainsi que leurs lieux d'implantation sur le plan national et à l'étranger a été remise, en support électronique et en version papier, aux mandataires des candidats à l'élection présidentielle hier, jeudi 24 janvier 2019.

III. DISTRIBUTION DES CARTES D'ELECTEUR

Depuis le 9 janvier 2019, des commissions administratives de distribution des cartes d'électeur ont été créées par les Préfets et les Sous-préfets, à l'intérieur du pays, et par les Chefs des représentations diplomatiques ou consulaires, à l'extérieur du pays, conformément aux articles L.54 et R.109 du Code électoral.

Rappelons que la distribution des cartes n'a jamais été arrêtée depuis la fin des élections législatives du 30 juillet 2017. Elle est permanente aux termes de l'article R.50 du Code électoral.

Les commissions administratives garantissent une représentation plurielle au sein de ces instances de distribution.

A la date du 18 janvier 2019 les statistiques de la distribution s'établissent ainsi qu'il suit pour l'intérieur du pays :

Nombre total de cartes issues de la refonte : **6 050 075**

Nombre total de cartes retirées : 5 902 733

Reste à distribuer : 147 342

Taux de retrait : **97,56 %**

Nombre total de cartes issues de la révision exceptionnelle des listes électorales : **416 889**



Nombre total de cartes retirées :	257 392
Reste à distribuer :	159 497
Taux de retrait :	61.74%

IV. OPERATIONS DE FORMATION

Afin de mettre à la disposition de tous les acteurs les informations utiles sur le processus électoral, la DGE a procédé à la formation ou à la mise à niveau des partenaires impliqués en l'occurrence, les agents de l'Administration électorale, les cadres des autres administrations intervenant dans les élections, la société civile, les professionnels des médias, les autorités administratives, les Chefs des Représentations diplomatiques ou consulaires.

Dans quelques jours il sera procédé à la formation des autorités administratives et des membres des bureaux de vote choisis par leurs soins, en présence des plénipotentiaires des candidats.

A ce jour les activités suivantes ont été déroulées depuis la modification du Code électoral en juillet 2018 :

- ✓ Formation des journalistes des desks politiques sur la généralisation du parrainage aux partis et coalitions de partis politiques : **Ngor Diarama, le vendredi 13 juillet 2018 ;**
- ✓ Vulgarisation de la loi sur le parrainage et des autres innovations introduites dans le Code électoral au profit des autorités administratives, des démembrements de la CENA, des correspondants locaux de presse et des mandataires des partis politiques ou des personnalités indépendantes : **14 régions du pays, du 22 au 29 juillet 2018 ;**
- ✓ Mise à niveau des Magistrats de l'UMS sur les innovations introduites dans le Code électoral : King Fahd Palace, le **mardi 13 novembre 2018 ;**
- ✓ Mise à niveau des Evêques de la Conférence épiscopale du Sénégal, de la Gambie, de la Mauritanie, de la Guinée Bissau et du Cap-Vert sur les défis et les enjeux de la prochaine élection présidentielle à la lumière des innovations introduites dans le Code électoral, à l'occasion de leur Assemblée générale ordinaire tenue au Cap des Biches le **jeudi 15 novembre 2018 ;**
- ✓ Formation des plénipotentiaires sur les innovations introduites dans le Code électoral et sur constitution et le dépôt des dossiers de déclaration de candidature : **Hôtel Ngor Diarama le vendredi 23 novembre 2018 ;**
- ✓ Formations des femmes candidates à la candidature à l'élection présidentielle sur la constitution et le dépôt des dossiers de déclaration de candidature et sur les innovations introduites dans le Code électoral : **Hôtel Ngor Diarama le lundi 26 novembre 2018 ;**

- ✓ Formation des Femmes et jeunes filles leaders sur le cycle électoral et sur les dispositions du Code électoral : **Hôtel Ngor Diarama le mardi 27 novembre 2018 ;**
- ✓ Mise à niveau des membres de la CENA et des Présidents de CEDA sur les innovations introduites dans le Code électoral : **King Fahd Palace, le vendredi 30 novembre 2018 ;**
- ✓ Mise à niveau et sensibilisation des cadres et agents de l'Administration intervenant dans le processus électoral (DGE, DGAT, DAF, Ministère des Affaires étrangères, Ministère de la Justice) sur les opérations électorales : **Cité Police, le jeudi 6 décembre 2018 ;**
- ✓ Mise à niveau des Agents et Cadres de la DGE sur le processus électoral : **Cité Police, le mardi 11 décembre 2018 ;**
- ✓ Formation des prêtres du Diocèse de Thiès sur les défis et les enjeux de la prochaine élection présidentielle à la lumière des innovations introduites dans le Code électoral : **Palo (Commune de Mont-Rolland dans le Département de Tivaouane), le jeudi 20 décembre 2018 ;**
- ✓ Formation des Chefs des missions diplomatiques ou consulaires, de leurs personnels ainsi que des responsables des DECENA sur l'organisation et le fonctionnement des bureaux de vote, **du 7 au 18 janvier 2019.**

N.B : la formation des autorités administratives, des membres des bureaux de vote, des Présidents de CEDA ainsi que des plénipotentiaires des candidats sur l'organisation et le fonctionnement des bureaux de vote, **est prévue du 28 janvier au 02 février 2019 dans les 14 régions du pays.**

N.B : **En sus des Journalistes qui seront sensibilisés sur la couverture médiatique des élections, des forces de sécurité sur la couverture sécuritaire, le plan de formation de la DGE prévoit également la mise à niveau des observateurs nationaux et internationaux sur la réglementation électorale ainsi que sur leurs droits et obligations.**

V. COMMUNICATION

Dans le cadre des opérations d'information et de sensibilisation, un plan de communication a été élaboré en relation avec le Cabinet OFBD, attributaire du marché de la communication de la DGE.

Les messages importants liés à la production, à la mise en place et au retrait des cartes d'électeur ont fait, à chaque fois, l'objet de communiqués de presse, d'insertions dans les journaux, de spots audio ou télévisés ou de capsules pour en informer les citoyens, les membres de la société civile et les autres acteurs du processus électoral.

Le Centre Européen d'Appui Electoral – ECES - fournit aussi un appui à la DGE en termes de sensibilisation par des caravanes qui sillonneront bientôt le pays pour favoriser le retrait des cartes d'électeurs. Mais aussi par des spots radio déjà diffusés et d'autres qui le seront prochainement ainsi qu'une « Newsletter » qui informe les partenaires électoraux des avancées du processus. ECES fournit un appui à la DGE à travers un centre d'appel gratuit (**800 00 2017**),

La DGE communique aussi à travers son site internet (www.dge.sn), un lien de consultation du fichier électoral (**elections.sec.gouv.sn**) les radios communautaires et les réseaux sociaux (**Facebook** - <https://www.facebook.com/Direction-Generale-des-Elections-Senegal-119045925347671/> et **Twitter** : <https://twitter.com/DgeSenegal>) mis à contribution pour une information correcte et vérifiée des citoyens.

La DGE met donc tout en œuvre pour que les électeurs et les partenaires électoraux soient informés de l'avancement du processus et qu'ils aient en leur possession leur carte électorale pour pouvoir voter sereinement le 24 février prochain.

VI. LE COMITE DE SUIVI

Suite à l'audit du fichier électoral et conformément aux recommandations des auditeurs, il a été mis en place, par arrêté n°008202 en date du 17 avril 2018 un Comité de suivi des recommandations issues de l'audit du fichier électoral.

Il est a rappelé que le rapport d'audit avait retenu 38 recommandations. Ces recommandations devraient faire l'objet d'une mise en œuvre par ledit comité.

A la date du 24 janvier 2019, 36 de ces recommandations ont été exécutées et les 02 restantes le seront à la prochaine séance du Comité de suivi.

Ce Comité de suivi est composé de :

- la CENA qui assure la présidence et le secrétariat ;
- les membres de l'Administration : Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, Ministère de la Justice, Direction générale de l'Administration Territoriale, Direction générale des Elections, Direction de l'Automatisation des Fichiers ;
- les représentants des deux camps de la société civile : COSCE dirigé par Babacar Gueye et PACTE dirigé par Mazide Ndiaye ;
- 03 pôles politiques : l'opposition (pour celles qui veulent venir), la majorité et les non-alignés.